



Renonciation de succession vehicule du proprietaire decede

Par **MALIKA**, le **15/02/2011** à **14:14**

Bonjour,

Mon frère est décédé en septembre. Nous avons fait une renonciation de succession car il avait des dettes. Il a une vieille voiture qui est restée sur le parking depuis. On voudrait la détruire mais on ne sait pas si on peut et les démarches à faire ? merci d'avance.

Malika

Par **chris_Idv**, le **15/02/2011** à **16:13**

Bonjour,

Si le parking sur lequel se trouve la voiture est un parking privé vous ne pouvez pas agir directement: c'est au syndic de gestion qui gère l'immeuble de demander l'enlèvement du véhicule, en principe à la mairie.

Si le véhicule se trouve sur un parking public (communal généralement) contactez la mairie afin que le véhicule soit enlevé pour mise en fourrière, puis destruction.

Cordialement,

Par **MALIKA**, le **15/02/2011** à **16:23**

Bonjour,
Merci de m'avoir répondu. Je vais appeler la mairie et me renseigner.